

15
16

RAPPORT ANNUEL
URBANISTES // PLANIFICATEURS DE MILIEUX DE VIE



Ordre des
Urbanistes du
Québec



// TABLE DES MATIÈRES

1. LETTRES DE PRÉSENTATION	5
2. MOT DU PRÉSIDENT	6
3. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	8
Le conseil d'administration 2015-2016	9
La permanence de l'Ordre	9
4. ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	10
Assemblée générale annuelle des membres	10
Séances du conseil d'administration	10
Décisions importantes du conseil d'administration	10
5. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	12
6. HONNEURS ET MÉRITES	18
Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec	18
Membres émérites de l'Ordre	19
Mérite étudiant en urbanisme	20
Prix Jean-Paul-L'Allier 2015	21
7. RAPPORT D'ACTIVITÉS PARTENARIAT ORGANISATIONNEL	22
Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)	22
8. RAPPORT D'ACTIVITÉS ADMISSION À LA PROFESSION	24
Comité d'évaluation des programmes universitaires	24
Comité de la formation des urbanistes	24
Comité des équivalences	25
Comité des admissions	27
9. RAPPORT D'ACTIVITÉS CONTRÔLE DE LA PRATIQUE	32
Rapport du syndic	32
Utilisation illégale du titre	33
Comité de révision des plaintes	33
Conseil conciliation et arbitrage	33
Conseil de discipline	34
Comité consultatif de déontologie	34
Comité d'inspection professionnelle	35
10. RAPPORT D'ACTIVITÉS DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL	38
Comité de formation continue	38
Comité du congrès 2015	40
Comité éditorial de la revue <i>Urbanité</i>	41
Comité du développement durable	42
Comité de la Relève en urbanisme	44
Comité préstagiaire	46
Comité <i>ad hoc</i> pour l'élaboration d'une planification stratégique	47
Comité <i>ad hoc</i> de la révision législative	47
11. RAPPORT DES VÉRIFICATEURS ET ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2016	48

// LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	12	TABLEAU 12	26
Répartition géographique des membres et stagiaires inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2016		Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	
TABLEAU 2	13	TABLEAU 13	26
Membres inscrits au Tableau selon la catégorie de permis		Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre	
TABLEAU 3	13	TABLEAU 14	26
Radiations du Tableau des membres selon le motif		Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise par une personne qui ne détient pas un diplôme requis	
TABLEAU 4	14	TABLEAU 15	26
Répartition des urbanistes selon le statut au 31 mars 2016		Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre	
TABLEAU 5	14	TABLEAU 16	29
Programme préstagiaire		Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	
TABLEAU 6	14	TABLEAU 17	29
Répartition des urbanistes, émérites et stagiaires selon le groupe d'âge au 31 mars 2016		Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	
TABLEAU 7	15	TABLEAU 18	30
Répartition des urbanistes et stagiaires selon le type d'employeur au 31 mars 2016		Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	
TABLEAU 8	15	TABLEAU 19	32
Répartition des urbanistes et stagiaires selon le regroupement d'employeurs au 31 mars 2016		Activités du syndic	
TABLEAU 9	15	TABLEAU 20	36
Montant de la cotisation selon le statut des membres pour l'exercice 2015-2016		Travaux d'inspections professionnelles complétés en 2015-2016	
TABLEAU 10	16	TABLEAU 21	39
Frais exigibles d'un candidat à l'exercice de la profession pour l'année 2015-2016		Activités de formation continue organisées par l'Ordre en 2015-2016	
TABLEAU 11	16		
Assurance responsabilité professionnelle - Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu selon le moyen de garantie			

// 1. LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, le 1^{er} juin 2016

Madame Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Québec (Québec) G1V 4M1

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2016.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le président,
Donald Bonsant, urbaniste

Montréal, le 1^{er} juin 2016

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président de l'Office des professions du Québec
800, place d'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions* du Québec, couvre la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le président,
Donald Bonsant, urbaniste

Québec, le 1^{er} juin 2016

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2016.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

2. MOT DU PRÉSIDENT // DONALD BONSANT, URBANISTE

ADOPTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Un exercice de planification stratégique a été adopté par le conseil d'administration pour la première fois depuis plusieurs années. La planification stratégique 2015-2020 est un projet de grande ampleur pour l'Ordre des urbanistes du Québec et ses membres, et nous en sommes très fiers. Elle a d'ailleurs été confiée à un comité *ad hoc* chargé de poser un diagnostic interne et externe de la situation ainsi que de faire la rédaction du document, et ce, afin de bien saisir nos enjeux et défis futurs. Ce travail de réflexion se base aussi grandement sur un sondage envoyé aux membres plus tôt en 2014, qui a connu un très haut taux de réponse et nous a ainsi permis d'identifier cinq axes qui guideront notre vision et nos actions à réaliser pour les cinq prochaines années. Les conclusions de cette démarche ont d'ailleurs été dévoilées à l'assemblée générale à Gatineau le 16 octobre dernier.



AXES

1. Protéger le public
2. Communiquer efficacement avec les membres, les partenaires et le public
3. Renforcer la formation de l'urbaniste
4. Prendre position pour mieux défendre l'intérêt public
5. Gouverner de façon saine

La planification stratégique 2015-2020 s'inscrit en continuité avec les nouveaux principes de gouvernance et se veut une occasion de permettre le rayonnement de la profession ainsi que des opportunités de développement, le tout en assurant la protection du public et la compétence de ses membres.

Comme en témoigne le cinquième axe de notre document de la planification stratégique pour une saine gouvernance, des règlements de régie interne ont été adoptés ou approfondis au cours de cet exercice :

1. Règlement de gouvernance et des comités
2. Règlement sur les remboursements de frais
3. Guide de l'employé
4. Rémunération des formateurs

PARMI LES PREMIERS SIGNATAIRES DE L'ALLIANCE ARIANE

À l'occasion du lancement pour l'alliance ARIANE, qui s'est tenu le 29 septembre dernier, l'Ordre des urbanistes du Québec figurait parmi les premiers signataires de la déclaration. Il s'agit d'une grande première dans le monde de l'aménagement du territoire, où urbanistes, aménagistes, architectes, agriculteurs, écologistes et citoyens s'unissaient et demandaient au gouvernement du Québec de se doter d'une politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

L'alliance ARIANE travaille pour que l'aménagement du territoire et l'urbanisme soient considérés comme une priorité. Son objectif principal est que le Québec se dote, dans le cadre d'une politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, d'une vision d'ensemble assortie de principes fondamentaux qui puissent assurer la coordination de l'ensemble des lois, politiques et interventions de l'État et des instances municipales en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

DES PIONNIERS REGRETTÉS

C'est avec regret que deux piliers de la profession d'urbanisme nous ont quittés au début de l'année 2016.

L'ancien maire de la Ville de Québec et fervent défenseur de l'urbanisme, Jean-Paul L'Allier, est décédé le 5 janvier à Québec. M. L'Allier avait la volonté politique de donner une voix aux urbanistes dans la planification des villes, volonté qui s'est manifestée par le rayonnement de la Ville de Québec. Afin de souligner la contribution des élus qui se distinguent par leur vision, leur leadership et leurs réalisations en urbanisme, l'OUQ a d'ailleurs créé le Prix Jean-Paul-L'Allier en 2008. L'OUQ espère encourager les élus à s'inspirer de l'ancien maire de la Ville de Québec dans l'élaboration de leurs politiques de planification urbaine.

Jean Cimon, un des membres fondateurs de notre organisation et un des précurseurs de la profession au Québec, nous a également quittés le 22 janvier 2016 à l'âge de 92 ans. Jean Cimon figure parmi les membres illustres et urbanistes émérites qui ont contribué à donner les lettres de noblesse à la profession. Sociologue de formation, M. Cimon a toujours défendu la multidisciplinarité intrinsèque des urbanistes.

MODERNISATION DES BUREAUX

Des suites d'une analyse rigoureuse, la rénovation des espaces de travail des bureaux actuels situés sur la rue Saint-Paul Ouest dans le Vieux-Montréal s'est avérée l'option la plus rentable et efficace. Le réaménagement et la modernisation des espaces se sont effectués pendant et après la tenue du congrès annuel. La permanence ainsi que les comités se réunissant régulièrement dans nos locaux ont pu constater l'optimisation des lieux, conférant du même coup, un espace de bureau pour le syndic.

ÉVÉNEMENTS

C'est sous le thème *Nos milieux de vie en pleine effervescence : pour des interventions gagnantes dans des collectivités en transformation* que se sont réunis près de 150 urbanistes à Gatineau dans le cadre de notre congrès annuel. Les échanges ont entre autres porté sur les tendances et interventions adaptées à des milieux variés (urbains ou ruraux, métropolitains ou en régions, etc.) et à des clientèles distinctes (du troisième âge aux jeunes familles). La Journée d'ouverture s'est effectuée en partenariat avec l'Association CanU sur les lieux du projet Zibi, un véritable site en revitalisation.

Le comité de la formation continue nous a offert une programmation diversifiée et pertinente, et 22 séances ont eu lieu à travers le Québec. En ce qui a trait à l'application de la Politique de formation continue obligatoire déposée en février dernier, elle se fera progressivement afin que l'on puisse s'assurer que tous les véhicules soient disponibles et à des coûts raisonnables. Bien que stimulant, ce projet de grande envergure représente beaucoup de travail pour la permanence et le comité de la formation continue. Cependant, il ne fait aucun doute que cette nouvelle politique participera directement à la protection du public, rehaussant les standards de la pratique et, par le fait même, contribuant au rayonnement de notre profession.

Lors de la cérémonie de remise des permis, qui s'est tenue le 26 février dans la magnifique salle de l'Écomusée du fier monde à Montréal, 45 nouveaux urbanistes ont reçu leur permis d'exercice et sceau professionnel parmi les 70 nouveaux membres. Cette année, l'examen a eu lieu pour la première fois simultanément à Montréal et à Québec afin de faciliter l'accès aux candidats provenant de différentes régions.

Cette année encore, l'Ordre des urbanistes du Québec a mené de front des projets qui auront des répercussions positives et significatives sur son fonctionnement et la réalisation de sa mission de protection du public et de valorisation du titre.

**Le président,
Donald Bonsant, urbaniste**



// 3. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

MISSION

La mission principale de l'Ordre des urbanistes du Québec est d'assurer la protection du public dans l'exercice de la profession par ses membres ainsi que de faire la promotion de la pratique saine et de l'importance de l'urbanisme au Québec.

VISION

La vision globale de l'Ordre des urbanistes du Québec est de stimuler un aménagement intégré au Québec dans l'intérêt du public, en plaçant les forces des urbanistes au cœur de toutes interventions.

VALEURS

Les valeurs issues de la culture organisationnelle de l'Ordre conditionnent ses actions et ses pratiques de gestion quotidiennes. Ces valeurs nécessitent l'adhésion de l'ensemble du personnel, des bénévoles et des membres du conseil d'administration.

Pour réaliser sa mission, l'Ordre appuie ses actions sur des valeurs de respect, d'équité, de partage, de transparence et de proactivité.

AXES STRATÉGIQUES

- Protéger le public
- Communiquer efficacement avec les membres, les partenaires et le public
- Renforcer la formation de l'urbaniste
- Prendre position pour mieux défendre l'intérêt public
- Gouverner de façon saine



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2015-2016

NOM	FONCTION	RÉGION	MODE D'ÉLECTION	ENTRÉE EN FONCTION	FIN DU MANDAT
Donald Bonsant	Président	Centre	suffrage des administrateurs	1 ^{er} avril 2015	31 mars 2017
Mathieu Bélanger	Vice-président	Montréal	suffrage des membres	1 ^{er} avril 2015	14 février 2016
Clément Demers	Trésorier	Montréal	suffrage des membres	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2016
Marie-Josée Casaubon	Administratrice	Ouest	suffrage des membres	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2016
Frédéric Desjardins	Administrateur	Est	suffrage des membres	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2016
Catherine Boisclair	Administratrice	Est	suffrage des membres	1 ^{er} avril 2015	31 mars 2017
Daniel Pinard	Administrateur		nommé par l'OPQ	26 mai 2015	31 mars 2017
Florent Gagné	Administrateur		nommé par l'OPQ	1 ^{er} avril 2015	31 mars 2016
Serge Filion	Représentant des Émérites		invité permanent non votant		
Robert Cooke	Représentant des Sages		invité permanent non votant		

LA PERMANENCE DE L'ORDRE

Karina Verdon	Directrice générale
Odette Michaud	Adjointe à la direction et Secrétaire de l'Ordre
Nathalie Corso	Coordonnatrice, admission et qualité
Geneviève Masson	Directrice des communications (congé de maternité en date du 31 décembre 2015)
Andréanne Godon	Chargée des communications
Lysane Sénécal Mastropalo	Chargée des événements et relations médias (depuis le 4 janvier 2016, en remplacement de Mme Masson)
Geneviève Ballard	Secrétaire-réceptionniste



// 4. ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES

L'assemblée générale annuelle des membres s'est tenue le vendredi 16 octobre 2015 de 8 h 30 à 10 h 30 à l'Hôtel Crowne Plaza à Gatineau dans le cadre du congrès annuel de l'OUQ. C'est à cette même date que le rapport annuel a été présenté.

SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration a tenu six séances ordinaires et trois séances extraordinaires au cours de l'année 2015-2016 :

- le 1^{er} mai 2015
- le 12 juin 2015
- le 28 août 2015
- le 30 septembre 2015 (extraordinaire)
- le 14 octobre 2015
- le 4 novembre 2015 (extraordinaire)
- le 10 décembre 2015
- le 2 février 2016
- le 24 mars 2016 (extraordinaire)

L'Ordre n'a pas de comité exécutif.

DÉCISIONS IMPORTANTES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Finance

- Augmentation de la cotisation annuelle de 1 % selon l'indice des prix à la consommation (IPC)
- Signature d'un bail de 10 ans au 85, rue Saint-Paul Ouest, avec rénovations majeures des bureaux

Gouvernance

- Adoption de la planification stratégique 2015-2020
- Création d'un comité d'audit
- Dépôt de marque de commerce pour le logo et le titre d'urbaniste
- Révision des normes de remboursement
- Révision de la rémunération des formateurs

Événements

- Colloque sur l'économie circulaire
- Congrès 2015 à Gatineau
- Soirée annuelle de la Relève en urbanisme (RU)
- Soirées débats d'idées de la RU
- Activité de lancement d'un numéro d'*Urbanité* : *Aménager pour s'alimenter*
- Journée conjointe SCHL-OUQ
- 22 activités de formation continue

Ressources humaines

- Embauche de Lysane Sénécal Mastropaolo
- Mise sur pied d'un guide de l'employé
- Entente d'un an avec Jodan Assurances concernant l'assurance responsabilité professionnelle

Effectif et nomination

- Radiations et démissions : 19
- Nouveaux membres : 70
- Nomination de trois émérites
- Nomination pour le Prix Jean-Paul-L'Allier
- Nomination des lauréats du Prix Mérite étudiant

Appui / Participation

- Participation à l'offre de référence d'Hydro-Québec
- Participation à la création de l'alliance Ariane
- Signature du contrat avec l'Organisation du Sommet mondial du design (OSMD)
- Participation à l'organisation du congrès 2016 de l'Institut canadien des urbanistes (ICU)





// 5. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

TABEAU 1

Répartition géographique des membres et stagiaires inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2016

Régions	Tableau des membres et stagiaires				
	Urbanistes	Émérites	Total	Stagiaires	Total
Région de l'Est	238	6	244	49	293
01 – Bas Saint-Laurent	15		15	5	20
02 – Saguenay-Lac-Saint-Jean	31		31	2	33
03 – Capitale-Nationale	153	6	159	31	190
09 – Côte-Nord	6		6	3	9
11 – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1		1	2	3
12 – Chaudière-Appalaches	32		28	6	34
Région Centre	319	2	321	52	373
04 – Mauricie	24		24	1	25
05 – Estrie	40	2	42	4	46
16 – Montérégie	231		231	47	278
17 – Centre-du-Québec	24		24	1	25
Région de Montréal	351	21	372	91	463
06 – Montréal	351	21	372	91	463
Région de l'Ouest	237	1	238	50	288
07 – Outaouais	44		44	7	51
08 – Abitibi-Témiscamingue	10		10	2	12
10 – Nord-du-Québec	2		2	5	7
13 – Laval	36		36	9	45
14 – Lanaudière	62	1	63	6	69
15 – Laurentides	83		83	21	104
Hors Québec	39	2	41	2	43



Tableau des membres et stagiaires selon les genres

Urbanistes	764	922	420	Urbanistes
Émérites	26		6	Émérites
Stagiaires	132		113	Stagiaires

Évolution de l'effectif

Régions	Tableau des membres et stagiaires				
	Urbanistes	Émérites	Total	Stagiaires	Total
Membres et stagiaires au 31 mars 2016	1131	31	1162	243	1405
Décès		-1	-1		-1
Démissions/Radiations	-19		-19	-26	-45
Réinscriptions	2		2	6	8
Nominations – Émérite	-2	2			
Inscriptions – ARM-ACI	2		2		2
Inscriptions – Urbaniste	70		70	-74	-4
Inscriptions – Stagiaire				96	96
Membres et stagiaires au 31 mars 2016	1184	32	1216	245	1461

Constat

3,9 %

Augmentation totale

4,6 %

Membres réguliers

0,8 %

Stagiaires

TABLEAU 2

Membres inscrits au Tableau selon la catégorie de permis

Permis réguliers

1216

Permis temporaires

aucun

Aucune demande de permis temporaire ou de permis restrictif temporaire n'a été reçue ou traitée au cours de l'exercice.

TABLEAU 3

Radiations du Tableau des membres selon le motif

Motif	Nombre
Défaut de paiement de la cotisation (art. 86, p.1)	7
Démission	12
Décès	1
Radiation temporaire par décision du Conseil de discipline	0

Note : Il n'y a eu aucune suspension ou révocation de permis.

TABLEAU 4

Répartition des urbanistes selon le statut au 31 mars 2016

Membres selon le statut	Urbanistes	Émérites	Total
Régulier	960	13	973
Hors Québec	29		29
International	14	1	15
Congé parental	27		27
Étudiant	5		5
Sans emploi	36		36
Retraité	79	5	84
Retraité-70	34	13	47
	1184	32	1216

TABLEAU 5

Programme préstagiaire

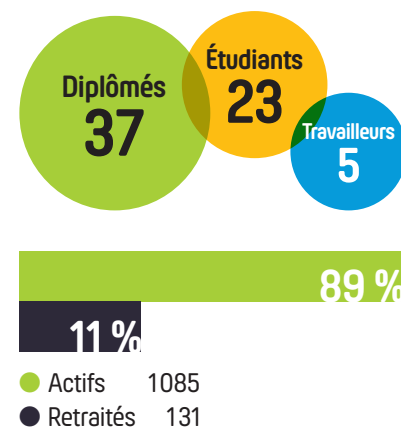


TABLEAU 6

Répartition des urbanistes, émérites et stagiaires selon le groupe d'âge au 31 mars 2016

	Stagiaires	Urbanistes	Émérites	Total
25-29 ans	89	52		141
30-34 ans	71	203		274
35-39 ans	45	175		220
40-44 ans	22	122		144
45-49 ans	10	120		130
50-54 ans	5	133	1	139
55-59 ans		164	2	166
60-64 ans	1	105	6	112
65-69 ans		58	5	63
70 ans et +		51	16	67
ND	2	1	2	5
Total général	245	1184	32	1461

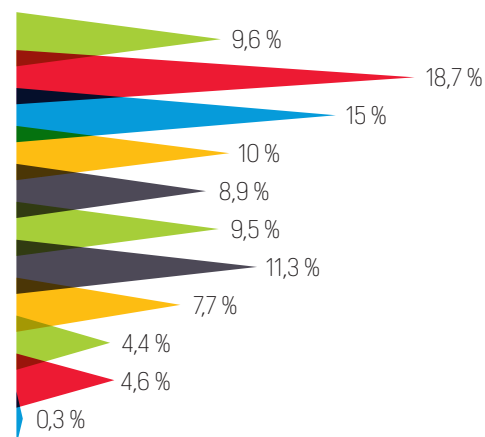


TABLEAU 7

Répartition des urbanistes et stagiaires selon le type d'employeur au 31 mars 2016

Type d'employeur	Urbanistes	Stagiaires	Total
Municipalité	70	32	102
Ville (autre que Mtl et Qc)	335	91	426
Montréal	102	19	121
Québec	30		30
MRC	88	14	102
Communauté métropolitaine	10		10
Organisme municipal	21	7	28
Ministère	72	18	90
Organisme gouvernemental	31	4	35
Firme de consultant	178	38	216
Travailleur autonome	33	3	36
Entreprise privée	32	9	41
Université	20	1	21
CÉGEP	3		3
Association et autre OSBL	23	4	27
Sans employeur	168	5	173
	1216	245	1461

TABLEAU 8

Répartition des urbanistes et stagiaires selon le regroupement d'employeurs au 31 mars 2016

		Urbanistes	Stagiaires
Local	707	558	149
Régional	112	98	14
Gouvernemental	125	103	22
Consultant	252	211	41
Entreprise	41	32	9
Enseignement	24	23	1
Association et OSBL	27	23	4
Sans employeur	173	168	5
TOTAL	1461	1216	245

TABLEAU 9

Montant de la cotisation selon le statut des membres pour l'exercice 2015-2016

544,44 \$

Membres réguliers 973

190,55 \$

Membres hors Québec 29

Membres à l'international 15

136,11 \$

Membres étudiant à temps plein 5

Membres sans emploi 36

Membres retraités 84

Membres en congé parental 27

0,00 \$

Membres retraités de 70 ans et + 47

27,20 \$

Contribution à l'Office des professions 1216

TABLEAU 10

Frais exigibles d'un candidat à l'exercice de la profession pour l'année 2015-2016

Reconnaissance de l'équivalence :	
- d'un diplôme délivré hors du Québec	125 \$
- de la formation acquise hors du Québec	125 \$
- d'autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec	125 \$
Délivrance d'un permis temporaire	125 \$
Délivrance d'un permis restrictif temporaire	s.o.
Délivrance d'un permis spécial	s.o.
Délivrance d'un permis fondée sur :	
- un diplôme reconnu	125 \$
- la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme	125 \$
- la reconnaissance de l'équivalence de la formation	125 \$
- la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	125 \$
Réinscription au Tableau de l'Ordre	150 \$
Inscription à l'examen d'admission	200 \$

TABLEAU 11

Assurance responsabilité professionnelle - Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu selon le moyen de garantie

	Nombre de membres	par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphes 1 à 4 du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes	222	s.o.	s.o.
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 5 du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes (municipalité et organisme supramunicipal)	612	s.o.	s.o.
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 6 du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes (couverture de l'employeur)	145	1 M\$	2 M\$
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 7 du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes (exerçant exclusivement à l'extérieur du Québec)	9	s.o.	s.o.
Assurance responsabilité professionnelle (couverture individuelle)	111	1 M\$	2 M\$



TAXI

// 6. HONNEURS ET MÉRITES

MÉRITE DU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

Le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) est une reconnaissance offerte à un professionnel recommandé.

L'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) a remis la médaille du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec à M. Serge Filion, urbaniste émérite.

M. Filion a pratiqué l'urbanisme à la Ville de Québec pendant 28 ans comme directeur de la division de l'aménagement du territoire avant de faire le saut à la Commission de la Capitale Nationale du Québec, où il a occupé le poste de directeur de l'aménagement et de l'architecture. Il agissait comme adjoint au président et directeur général de cette Commission au moment de la quitter en décembre 2006. En juin 2011, il se joint au groupe Plania à titre de directeur, études et projets stratégiques pour la région de la Capitale Nationale, où il est demeuré jusqu'en 2013. Maintenant conseiller sénior en urbanisme, il partage son temps entre l'enseignement, la consultation, la formation professionnelle et l'écriture. En plus de sa vie professionnelle bien remplie, M. Filion a été président de l'Ordre des urbanistes du Québec pendant sept ans (1991-1998). Depuis 10 ans, il préside le comité

de sélection des émérites et il est aussi membre du conseil d'administration de l'Ordre comme représentant des émérites.

Fellow de l'Institut canadien des urbanistes depuis 1999, il a reçu une reconnaissance de la part de l'Ordre des architectes du Québec en 2003 et le prix Frédéric Todd de l'Association des architectes du paysage en 2001. De plus, l'Ordre des urbanistes du Québec lui a décerné le prix Hans Blumenfeld en 2004 et le titre de membre émérite en 2009.

En 2007, le Conseil des ministres le nommait commissaire à la Commission des biens culturels du Québec (connue maintenant sous l'appellation Conseil du patrimoine culturel). Il y siège d'ailleurs encore. Il consacre aujourd'hui ses énergies à la formation de la relève professionnelle et du grand public face aux défis contemporains de l'urbanisme au Québec, au Canada et à l'étranger.

De gauche à droite : Mme Danielle Boué, présidente de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec et membre du comité exécutif du Conseil interprofessionnel du Québec, M. Serge Filion, récipiendaire de la Médaille du CIQ et M. Donald Bonsant, président de l'Ordre des urbanistes du Québec.



MEMBRES ÉMÉRITES DE L'ORDRE

Le statut d'émérite est décerné par le conseil d'administration de l'Ordre sur recommandation du comité des émérites à un urbaniste qui a atteint un niveau d'excellence national et a apporté une contribution exceptionnelle à la profession d'urbaniste, contribution qui est reconnue par les pairs pour avoir une importance significative dans plus d'une des quatre catégories suivantes :

- (1) pratique professionnelle;
- (2) enseignement et encadrement professionnels;
- (3) planification et recherche en urbanisme;
- (4) engagement communautaire et leadership professionnel.

Les émérites nommés en 2015

M. Sylvain Ducas est détenteur d'un baccalauréat en urbanisme de l'Université du Québec à Montréal, d'une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal et d'un diplôme de deuxième cycle à l'École nationale d'administration publique. Ayant œuvré pendant près de dix ans dans le domaine privé, M. Ducas a ensuite occupé, dès 1987, différents postes de gestion à la Ville de Montréal, où il a entre autres été responsable de la coordination du Plan d'urbanisme et de la gestion de projets urbains. Depuis janvier 2013, il agit à titre de directeur de la Direction de l'urbanisme de la Ville de Montréal, dont il a participé à la mise en place. Il a également reçu, en 2003, le prix Hans Blumenfeld de l'Ordre des urbanistes du Québec pour sa contribution à l'urbanisme québécois.

M. Réal Lestage est détenteur d'un baccalauréat en urbanisme de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal. M. Lestage est le principal associé de l'Agence Daoust Lestage inc., dont il est à la direction depuis 1988. Il agit à titre de chargé de projet et de designer principal pour la conception, la coordination et la réalisation de l'ensemble des projets de design urbain, d'architecture de paysage et de design industriel ainsi que pour certains projets d'architecture de l'agence. Depuis les 27 dernières années, il a été au cœur de plusieurs importantes opérations de design urbain au Québec telles que le Quartier international de Montréal et la promenade Samuel-De Champlain à Québec, et ce, en prônant une approche de design de l'urbain à l'objet permettant la réalisation de projets signature novateurs et de grande qualité.

Comité des émérites

Président

M. Serge Filion

Membres

M. Aurèle Cardinal

M. Jean Cimon (décédé le 22 janvier 2016)

M. Marcel Junius

M. Jean-Claude Marsan



De gauche à droite : M. Donald Bonsant, président de l'Ordre des urbanistes du Québec, M. Réal Lestage, membre émérite 2015, M. Sylvain Ducas, membre émérite 2015 et M. Serge Filion, président du comité de sélection des Émérites.

MÉRITE ÉTUDIANT EN URBANISME

Par ses prix du Mérite étudiant, l'Ordre des urbanistes du Québec vise à encourager l'excellence parmi les étudiants des programmes d'urbanisme accrédités.

Un jury est composé dans chacune des universités. Ce jury comprend au moins trois personnes, dont l'une doit être membre à temps plein du corps enseignant et membre de l'Ordre, et une autre membre de l'Ordre sans faire partie du corps enseignant.

Le prix est décerné à l'étudiante ou à l'étudiant d'un programme reconnu qui s'est distingué(e) parmi ses pairs pour :

- sa note cumulative en fin de programme;
- la qualité de ses projets professionnels (travaux pratiques, stages, etc.);
- l'excellence de son projet final ou de son mémoire;
- sa contribution générale au programme d'urbanisme.

Les lauréats 2015 sont :

Catherine Craig-St-Louis

Maîtrise en urbanisme, Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels – Université Laval

Myriam Langlois

Maîtrise en urbanisme, School of Urban Planning – Université McGill

Émile Maheu Forest

Baccalauréat en urbanisme – Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal

Claudia Paré

Baccalauréat en urbanisme, École des sciences de la gestion – Université du Québec à Montréal

Simon Perreault

Maîtrise en urbanisme – Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal.



Les lauréats du prix du Mérite étudiant accompagnés du président de l'Ordre des urbanistes du Québec, M. Donald Bonsant : Mme Catherine Craig-St-Louis, M. Simon Perreault, Mme Myriam Langlois, M. Émile Maheu Forest et Mme Claudia Paré.



*De gauche à droite :
M. Donald Bonsant, président
de l'Ordre des urbanistes
du Québec, M. Alan DeSousa,
lauréat 2015 du Prix
Jean-Paul-L'Allier,
Mme Christiane Sauvé,
conjointe de feu M. Jean Doré,
lauréat à titre posthume du
Prix Jean-Paul-L'Allier
et M. Jean-Paul L'Allier.*

PRIX JEAN-PAUL-L'ALLIER 2015

Le Prix Jean-Paul-L'Allier honore un élu québécois qui s'est distingué par sa vision, son leadership et ses réalisations en urbanisme et en aménagement du territoire. Il est remis chaque année par l'Ordre des urbanistes du Québec dans le cadre de la Journée mondiale de l'urbanisme. Sont admissibles à ce prix les ministres, députés, préfets de MRC, maires de ville, de municipalité et d'arrondissement, conseillers municipaux et conseillers d'arrondissements.

Par résolution du conseil d'administration, le choix du lauréat est délégué au jury formé des personnes suivantes :

- Raphaël Fischler, directeur de l'École d'urbanisme de l'Université McGill;
- Gérard Beaudet, professeur titulaire à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal.

Le prix 2015 a été remis le 16 octobre 2015 lors du Gala excellence du congrès annuel de l'OUQ à Gatineau.

Les lauréats 2015 sont :

Alan DeSousa

Maire de Saint-Laurent depuis 2002, M. Alan DeSousa a d'abord été élu au conseil municipal en 1990. De 2001 à 2012, il a également siégé au comité exécutif de Montréal en tant que vice-président et responsable du développement durable. Il a de plus rempli des fonctions — et continue de le faire — auprès du Conseil d'agglomération de Montréal et à titre de membre du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

En tant que leader et décideur municipal depuis 25 ans, M. DeSousa a joué et continue de jouer un rôle important en exerçant une influence sur le développement urbain du Grand Montréal. Il a milité en faveur de l'inclusion des principes du développement durable et de la protection de l'environnement dans la planification urbaine de la région métropolitaine, de l'Agglomération de Montréal, de la Ville de Montréal et dans sa collectivité de Saint-Laurent. Ses décisions et son influence ont contribué à une approche cohérente pour inclure la notion de durabilité dans la planification urbaine. Cela s'est traduit par des outils, des politiques, ainsi que des plans et des programmes municipaux qui guident désormais le développement municipal dans le Grand Montréal. Les réalisations de M. DeSousa sont nombreuses et significatives.

Jean Doré

Le Prix Jean-Paul-L'Allier a également été remis à titre posthume à M. Jean Doré, qui fut maire de Montréal de 1986 à 1994. Cette nomination à caractère exceptionnel vise à souligner et à rendre hommage à M. Doré pour ses nombreux accomplissements réalisés au cours de sa carrière en matière d'urbanisme, laissant ainsi derrière lui un héritage durable et significatif pour la ville de Montréal.

C'est sous l'administration Doré que la Ville de Montréal s'est dotée de son tout premier plan d'urbanisme. Prônant une approche de collaboration, M. Doré a su contribuer à la qualité de vie des citoyens en osant, notamment, revitaliser des secteurs de la ville que plusieurs croyaient condamnés. Jean Doré a été incontestablement un grand bâtisseur, un véritable leader dont le legs se mesure encore aujourd'hui dans plusieurs grands projets de la métropole québécoise. Il a été un maire qui a définitivement su redorer le blason de Montréal par l'ampleur et la vision de ses projets.

// 7. RAPPORT D'ACTIVITÉS | PARTENARIAT ORGANISATIONNEL

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC (CIQ)

Déléguée

Mme Danielle Pilette

Délégué substitut

M. Serge Vaugois

Mandat

Le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) est un regroupement des ordres professionnels. Le Code des professions reconnaît une existence aux organismes-conseils et leur octroie un mandat en conséquence auprès de l'autorité gouvernementale.

Activité

Le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) regroupe les 46 ordres qui régissent les 54 professions réglementées et représente 378 000 membres. Le CIQ est la voie collective des ordres et agit comme organisme-conseil auprès du gouvernement du Québec. Son budget annuel, assumé par les professionnels, est de près d'un million et demi de dollars en 2015. Les urbanistes y contribuent pour 10 629 \$, au total de la contribution de base et de la contribution spéciale aux fins de communication.

Au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), l'année 2015-2016 a été particulièrement marquée par le dépôt, en novembre 2015, du rapport de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (Commission Charbonneau). Ce rapport consacre une section spécifique de ses recommandations à l'amélioration de l'encadrement offert par le système professionnel du Québec. Un tel objectif se décline en quatre (4) recommandations précises de la Commission. D'abord, la recommandation 27, qui propose de bonifier la reddition de comptes des ordres auprès de l'instance de surveillance, soit l'Office des professions du Québec. En clair, l'Office devrait utiliser de façon proactive son pouvoir d'exiger tout renseignement pertinent à l'évaluation des façons dont les ordres s'acquittent des obligations qui leur sont imposées par le Code des professions, de même que son pouvoir de faire enquête. La recommandation 28 propose d'assujettir non seulement les professionnels, mais aussi les firmes, au système professionnel, afin de protéger le public. L'application de cette recommandation implique des amendements au Code des professions. Selon la Commission, la plupart des autres provinces canadiennes, ainsi que 35 États américains agissent déjà en ce sens par des législations appropriées. La recommandation 29 propose d'imposer une formation en éthique et en déontologie aux membres des ordres

professionnels. Dans le cas de l'Ordre des urbanistes du Québec, une section de l'examen d'admission porte sur ce sujet, mais la formation préalable n'est pas obligatoire, quoique fortement suggérée aux candidats. Toutefois, comme tous les ordres n'imposent pas un examen d'admission à tous les candidats, l'Office des professions a conduit cette année une enquête pour évaluer au départ l'offre de cours en matière d'éthique et de déontologie par les programmes reconnus. On peut s'attendre non seulement à une modification du Code des professions à ce sujet, mais aussi à des demandes précises auprès des programmes reconnus par le règlement pertinent. Enfin, la recommandation 30 prévoit l'amélioration de la formation des administrateurs des ordres. Dans le processus en cours de modification du Code des professions, certaines questions examinées vont très loin, par exemple la possibilité d'assujettir les directions générales des ordres à de nouveaux articles spécifiques du Code. Si certaines personnes et certains groupes paraissent douter de l'application de l'ensemble des recommandations de la Commission, il semble que la section amélioration de l'encadrement du système professionnel soit bien enclenchée et que les modifications requises au Code des professions seront déposées au plus tard à l'automne 2016. Une telle évolution confirmerait que les ordres professionnels peuvent être un rempart contre la collusion et la corruption. Par ailleurs, évidemment, des urbanistes pourraient aussi être affectés indirectement par d'autres sections du rapport de la Commission qui traitent des contrats publics, des contrats des sociétés paramunicipales et des OBNL, de l'organisation de certains ministères, ainsi que du renforcement de la vérification au niveau municipal.

La semaine des professions s'est déroulée du 12 au 16 octobre 2015. Elle a été marquée, comme chaque année, par une présence du CIQ au Salon national de l'éducation de Montréal, qui s'adresse à la relève et porte sur le choix de programmes et de carrières, par la publication d'un cahier spécial du *Devoir*, par des publicités télévisées et numériques, et par une journée de conférences et de débats. À l'automne 2015 aussi, le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) a célébré ses 50 ans et marqué cet anniversaire par une rencontre avec des élus à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.



COMITÉ D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES

Présidente

Mme Johanne Léveillé

Membres

M. Pascal Harvey

Mme Karina Verdon

Mandat

Le comité a pour mandat de proposer des normes d'accréditation des programmes universitaires de premier et deuxième cycles donnant accès à la profession et un protocole d'évaluation des programmes accrédités. Il peut également faire des recommandations au conseil d'administration de l'Ordre et aux universités pour améliorer les programmes de formation donnant accès à la profession.

Activité

Le comité est dans l'attente de la conclusion des négociations actuellement en cours entre le Professional Standards Board (PSB) et l'Ordre des urbanistes du Québec avant de finaliser ses travaux. Par contre, une révision du protocole des programmes universitaires a été entreprise au début de l'année 2016.

COMITÉ DE LA FORMATION DES URBANISTES

Présidente

Mme Joanne Léveillé

Membres

M. Denis Proulx, Département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM

M. Mario Carrier, Université Laval

M. Philippe Boulanger, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Mandat

Ce comité a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaires et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des urbanistes.

Activité

Le comité ne s'est pas réuni durant la période.

Le comité s'était penché sur les recommandations faites par le groupe de travail sur l'accréditation des programmes universitaires piloté par le Comité national des normes d'adhésion de l'Institut canadien des urbanistes ainsi que sur la révision du *Protocole d'évaluation des programmes universitaires de premier et deuxième cycles* proposé par le comité d'évaluation des programmes universitaires de l'OUQ.

Le comité attend cependant la conclusion des négociations actuellement en cours entre l'Institut canadien des urbanistes et l'Association des programmes universitaires canadiens en urbanisme (APUCU) pour finaliser ses réflexions et recommandations.

COMITÉ DES ÉQUIVALENCES

Membres

Mme Danielle Pilette, M. Pierre Blais et Mme Marie Lessard

Mandat

Le comité étudie les demandes de reconnaissance d'équivalence conformément aux dispositions du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation; il transmet ses recommandations au conseil d'administration de l'Ordre.

L'équivalence de diplôme s'applique aux diplômes obtenus à l'extérieur du Québec et se fonde sur la correspondance des matières réussies. L'équivalence de formation requiert à la fois des connaissances équivalentes et une formation pratique acquises au cours d'une expérience en urbanisme d'une durée d'au moins cinq (5) années. Les connaissances sont généralement attestées par un diplôme du Québec, soit d'un niveau inférieur au diplôme reconnu, soit de niveau universitaire dans un champ connexe à l'urbanisme.

Au cours de la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, le comité des équivalences a reçu vingt (20) demandes et en a traitées dix-neuf (19), l'une des demandes étant encore incomplète au 31 mars 2016. Il s'agit sensiblement du même volume de demandes que l'année précédente.

Les dix-neuf (19) demandes traitées appartiennent aux catégories suivantes :

- quatre (4) demandes de reconnaissance d'équivalence de formation fondées sur une combinaison d'expérience pertinente et de diplôme non reconnu;
- quinze (15) demandes de reconnaissance de diplôme fondées sur des diplômes du niveau de la maîtrise ou du baccalauréat obtenus à l'extérieur du Québec. Les provenances géographiques par catégorie de diplôme sont les suivantes :
 - deux (2) diplômes de baccalauréat, l'un de l'Ontario, l'un de la Chine;
 - treize (13) diplômes de maîtrise, soit
 - un (1) de l'Ontario;
 - cinq (5) de la France;
 - trois (3) de l'Iran;
 - un (1) de la Grande-Bretagne;
 - un (1) de l'Italie;
 - un (1) de l'Algérie;
 - un (1) de la Corée.

Les recommandations au conseil d'administration peuvent être le refus de toute reconnaissance d'équivalence, l'acceptation complète de l'équivalence (avec ou sans

recommandation à la candidate ou au candidat quant à une formation complémentaire), et l'acceptation conditionnelle à la réussite préalable d'un certain nombre de matières identifiées dans un programme reconnu au Québec.

Les résultats ont été les suivants :

	Refus	Acceptation	Acceptation conditionnelle
Formation	0	0	4 (réussite de 2 à 4 matières) Canada
DIPLÔME			
Maîtrise	2	4	7 (réussite de 2 à 5 matières) 1 Canada 6 hors Canada
Baccalauréat	0	1	1 (réussite de 2 matières) 1 hors Canada

Donc, en résumé, seulement deux demandes ont été refusées, soit 10,5%. Le taux d'acceptation, totale ou conditionnelle, atteint 89,5%.

Les candidates et les candidats ont la possibilité d'en appeler et ont aussi la possibilité de s'adresser au Commissaire aux plaintes en matière de reconnaissance des compétences professionnelles. Cette fonction est assumée par M^{re} André Gariépy, à qui les médias s'adressent parfois pour ses commentaires sur les mécanismes d'admission en matière professionnelle. En 2015-2016, aucune enquête du Commissaire aux plaintes ne nous a été signalée concernant les demandes d'équivalence traitées par l'Ordre des urbanistes du Québec. Par contre, notre Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation a fait l'objet d'un examen par l'Office des professions, comme celui des autres Ordres. Nous avons répondu à un questionnaire de l'Office sur les applications de nos normes réglementaires en matière d'équivalence, et diverses précisions nous ont été demandées suite à l'analyse conduite par l'Office. Nous n'avons pas encore été informés des conclusions des travaux de l'Office des professions en matière de réglementation d'équivalence. Nous assurons la meilleure collaboration possible à l'Office des professions, et appliquons les principes qui doivent guider la conduite du processus d'équivalence.

TABLEAU 12

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Au Canada	Hors du Canada
16 Reçues	2	14
13 Acceptées	2	11
2 Refusées	0	2
1 Reçue qui n'a pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0	1

TABLEAU 14

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Au Canada	Hors du Canada
4 Reçues	4	0
0 Acceptée en totalité	0	0
4 Acceptées en partie	4	0
0 Refusée	0	0
0 Reçue qui n'a pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0	0

TABLEAU 13

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	Au Canada	Hors du Canada
Examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours, stage et examen	1	7
Cours	0	0
	1	7

TABLEAU 15

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	Au Canada	Hors du Canada
Examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours, stage et examen	4	0
Cours	0	0
	4	0

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.



COMITÉ DES ADMISSIONS

Président

M. Pierre Blais

Membres

Mme Isabelle Boucher

M. Jean Demers

Mme Chantal Laliberté

Mme Danielle Pilette

Mme Isabelle Croteau

M. Michel Joly

M. Jacques Métivier

Mandat

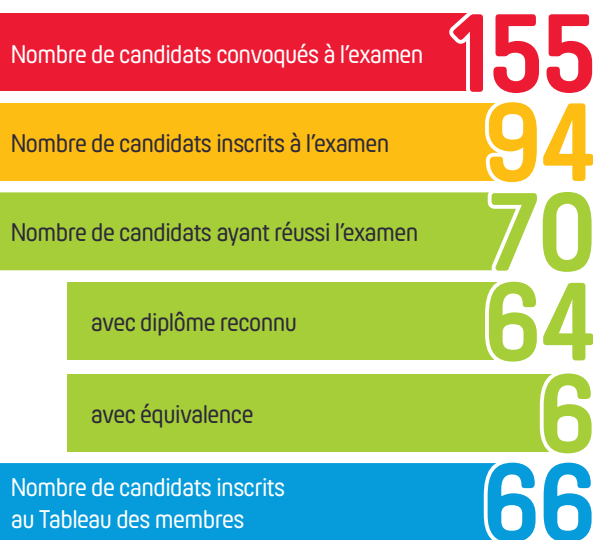
Le comité des admissions a pour mandat d'appliquer les dispositions du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance du permis*. Il a également pour mandat de consulter, d'éclairer et de conseiller le conseil d'administration sur toute question se rapportant au Règlement.

Activité

Rappelons que les activités courantes du comité s'établissent comme suit :

- agrégation du stage et du parrainage sur production d'une demande par le candidat;
- agrégation des changements de stage et de parrainage;
- suivi de stage (aux deux ou trois mois, selon la durée du stage);
- mise à jour de l'examen;
- rencontre des candidats dans la phase préparatoire à l'examen;
- présence à la séance d'examen;
- correction de l'examen.

Examen d'admission



Notons que, par rapport aux années antérieures, le taux d'échec à l'examen de novembre 2015 a significativement diminué.

Stage professionnel

Nombre de candidats ayant entamé le stage professionnel

96



LISTE DES NOUVEAUX URBANISTES INSCRITS ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2015 ET LE 31 MARS 2016

Mme Mesherem Shawul Arede
Mme Madeleine Bergeron
M. Mathieu Boissinot
Mme Amélie Castaing-Rigaud
Mme Julie Chabannel
Mme Valérie Charest
M. Jonathan Chevrier
Mme Geneviève Cloutier
M. Rémi Côté
Mme Gabrielle Daoust
M. Yohann Dasylva Bédard
M. Matthieu Déborbe
Mme Michèle Demers
M. Mathieu Després
M. Oumar Dia
M. Martin Dion
Mme Marie-Eve Dostie
M. Marc-Antoine Dunlavy
M. Nicolas Falardeau
Mme Émilie Forget
M. Pierre Fortin
Mme Anik Fortin
M. Guillaume Gilbert
M. Steven Hall-Labonté
M. Frédéric Harvey
M. Jean-Pierre Héon
M. Gabriel Hudon
Mme Patil Kassemjian
Mme Sarah Kraemer
Mme Alex Lachance-Fortin
M. Charles Laforest
M. Simon L'Allier
Mme Catherine Langlois
Mme Karine Lapointe
Mme Myriam Lavoie

M. Mitchell Lavoie
M. Guillaume Lavoie
Mme Audrey Leblond
Mme Carole Leclerc
Mme Sophie Lefrançois
Mme Arianne Létourneau
Mme Andréanne Maltais-Tremblay
M. Robert Mayrand
M. Marc Mongeon
M. Jonathan Montalva Morier
Mme Véronique Montpetit
Mme Mylène Murray
Mme Marilou P. Thomas
Mme Geneviève Perreault
Mme Caroline Picard
Mme Gabrielle Piché
Mme Catherine Poisson
Mme Véronique Proulx
Mme Sarah Robert
Mme Pascale Rompré
Mme Nadine Roussin-Beausoleil
M. Richard Shearmur
Mme Chantal St-Amant
M. Charles-Antoine St-Germain-Tremblay
M. Guillaume St-Jean
M. Mihael St-Pierre
M. Alain St-Vincent-Rioux
M. Julien Tardy-Laporte
Mme Véronique Tétrault
M. Sylvain Thériault
M. Charles Thériault
M. Simon Tremblay
M. Michaël Tremblay
Mme Johannie Vincent
M. John Albert Voisine



TABLEAU 16

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme	Nombre			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Québec	64	64	0	0
En Ontario	0	0	0	0
Dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
Dans les provinces de l'Ouest et les territoires	0	0	0	0
Aux États-Unis	0	0	0	0

TABLEAU 17

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme	Nombre			
		Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
CANADA	Au Québec	0	0	0	0
	En Ontario	0	0	0	0
	Dans les provinces de l'Atlantique	1	1	0	0
	Dans les provinces de l'Ouest et les territoires	0	0	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	1	1	0	0
UE	En France	1	1	0	0
	Dans le reste de l'Union européenne	0	0	0	0
AILLEURS	Aux États-Unis	0	0	0	0
	Dans le reste de l'Amérique, en Asie, en Afrique ou en Océanie	2	1	0	0
	Total hors du Canada	3	2	0	0

TABLEAU 18

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement où a été acquise la formation reconnue équivalente		Nombre			
		Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
CANADA	Au Québec	3	3	0	0
	En Ontario	0	0	0	0
	Dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
	Dans les provinces de l'Ouest et les territoires	0	0	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	3	3	0	0
UE	En France	0	0	0	0
	Dans le reste de l'Union européenne	0	0	0	0
AILLEURS	Aux États-Unis	0	0	0	0
	Dans le reste de l'Amérique, en Asie, en Afrique ou en Océanie	0	0	0	0
	Total hors du Canada	0	0	0	0

AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS

Les autres conditions et modalités de délivrance de permis comprennent le stage professionnel et l'examen d'admission.

Candidats ayant satisfait aux autres conditions et modalités

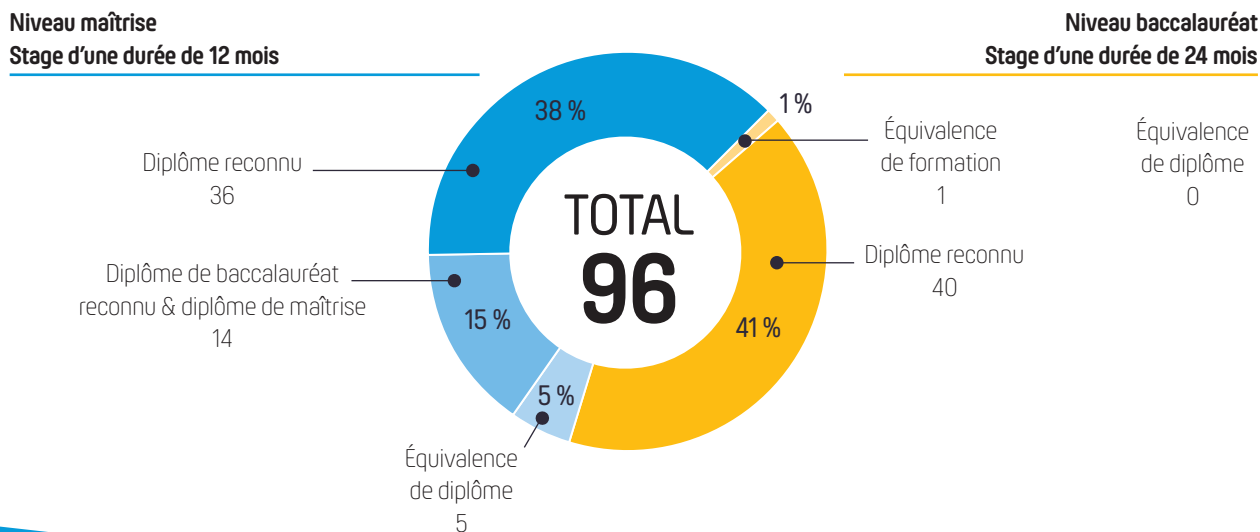
64

Candidats ayant entamé le processus

96

STAGE PROFESSIONNEL

Nombre de candidats ayant entamé le stage professionnel selon le niveau de formation et la durée du stage



Examen d'admission

Nombre de candidats convoqués à l'examen

155

Nombre de candidats inscrits à l'examen

94

Nombre de candidats ayant réussi l'examen

70

Note : L'Ordre n'a pas de règlement en application des paragraphes e et i de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

CÉRÉMONIE DE REMISE DES PERMIS

Chaque année, l'Ordre tient une cérémonie où sont officiellement remis aux nouveaux urbanistes leur permis de pratique et leur sceau professionnel. Cette cérémonie s'est tenue le 25 février 2016, à l'Écomusée du fier monde à Montréal. Plus de 100 personnes ont accompagné les nouveaux urbanistes dans leur entrée officielle au sein de l'Ordre.

Les nouveaux urbanistes présents
à la cérémonie de remise des
permis 2016

v



// 9. RAPPORT D'ACTIVITÉS | CONTRÔLE DE LA PRATIQUE

RAPPORT DU SYNDIC

M. Michael Hiller, syndic

M. Yves Gaillardetz, syndic adjoint

Mandat

En vertu du Code des professions du Québec, le rôle du syndic est d'assurer la protection du public et de veiller à ce que les urbanistes se conforment aux règlements régissant leur profession. À cette fin, il est responsable de la tenue d'enquêtes sur la conduite des membres de l'Ordre. Une demande d'enquête peut émaner du public, d'un urbaniste, du comité d'inspection professionnelle ou du conseil d'administration de l'Ordre. Le syndic peut également entreprendre une enquête de son propre chef, à la suite d'informations pertinentes sur le comportement d'un urbaniste. Le cas échéant, le syndic dépose les plaintes au Conseil de discipline. Il agit également à titre de médiateur de première ligne dans le cas d'un litige d'honoraires entre un urbaniste et son client.

TABEAU 19

Activités du syndic

SYNDICS

COMPOSITION DU BUREAU DU SYNDIC

Syndic	1	Syndic adjoint	1	Syndic correspondant	0
Syndic ad hoc	Nomination de M. Frédéric Dufault le 29 mars 2016			1 dossier en cours	

DOSSIERS OUVERTS ET FERMÉS DURANT LA PÉRIODE



Nombre total de dossiers ouverts

35

Nombre de dossiers fermés

8

Nombre de dossiers encore ouverts



MEMBRES, MEMBRES RETRAITÉS, ANCIENS MEMBRES ET STAGIAIRES VISÉS PAR CES DOSSIERS

14

Membres réguliers

1

Membre retraité

1

Ancien membre

1

Stagiaire



DÉCISIONS ET INTERVENTIONS

a) décision de porter plainte (Note 1)	0	e) requêtes non recevables	2
b) décisions de ne pas porter plainte	8	f) décisions de ne pas porter plainte	8
c) décisions non encore rendues (Note 2)	8	g) utilisations non conformes du titre d'urbaniste	14
d) requêtes abandonnées (Note 3)	2	h) demandes générales d'information (urbanistes et citoyens)	9

Notes

1 - Une consultation de nos procureurs est en cours dans deux dossiers réouverts

2 - Deux décisions sont présentement en rédaction pour clore des dossiers

3 - Insuffisance d'information pour poursuite de l'enquête ou abandon volontaire des plaignants

UTILISATION ILLÉGALE DU TITRE

Responsable

Mme Odette Michaud

Activités

L'Ordre des urbanistes du Québec a reçu, au cours de l'année 2015-2016, 42 plaintes portant sur l'usurpation du titre réservé d'urbaniste.

Toutes ces plaintes ont fait l'objet d'une analyse et d'un suivi auprès des personnes impliquées, mais aucune poursuite pénale n'a été intentée, les personnes ayant rapidement corrigé la situation. (réf. *Code des professions*, article 36h)

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Président

M. Marc Pilon

Membres

M. Jacques Chénier

M. Daniel Pinard

Responsabilité

Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte (réf. *Code des professions*, article 123.3, premier alinéa).

Activités

Au cours de l'année 2015-2016, deux demandes de révision ont été faites au comité de révision des plaintes de l'Ordre des urbanistes du Québec. Ces deux dossiers sont à compléter.

CONSEIL CONCILIATION ET ARBITRAGE

Président

M. Robert Cooke

Mandat

Le conseil d'arbitrage des comptes a pour mandat de statuer sur toute plainte relative à un différend entre un client et un urbaniste concernant le montant des honoraires pour services professionnels rendus.

Activités

Au cours de l'année 2015-2016, l'Ordre a reçu une demande de conciliation et d'arbitrage des comptes. Ce dossier est à compléter.

CONSEIL DE DISCIPLINE

Président

Nommé par le Bureau des présidents de conseils de discipline

Membres

M. Frédéric Dufault (jusqu'au 29 mars 2016)

M. André Christin

Mme Ginette Roy

M. Réal Girard

M. Pierre Rochon

M. Jacques Métivier

Secrétaire

Mme Odette Michaud

Mandat

Conformément à l'article 116 du *Code des professions*, le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction commise en regard des dispositions de son Code de déontologie, du *Code des professions*, de la loi constituant son ordre ou des règlements adoptés conformément au Code ou à cette loi.

Activités

Au cours de l'exercice 2015-2016, le conseil de discipline n'a traité aucun dossier.

COMITÉ CONSULTATIF DE DÉONTOLOGIE

Président

M. Pierre Lachapelle

Membres

M. Richard Brunet

M. Jacques Chénier

M. Normand Trottier

Mandat

Le comité consultatif de déontologie est créé en vertu de l'article 28 du Code de déontologie des urbanistes. Il peut être consulté par tout membre qui en fait la demande en vue de l'appréciation de toute situation pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts.

Activités

Les membres du comité se rencontrent au besoin, lorsqu'une demande le justifie.

Au cours de cette période, le comité a reçu quatre demandes de consultation. Une seule rencontre a été tenue, en décembre 2015.



COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Présidente

Mme Danielle Cyr

Membres

M. André M. Boisvert

M. Gilles McNeil

M. Steve Potvin

M. François St-Germain

Inspection professionnelle

La surveillance de la pratique des membres d'un ordre professionnel par leurs pairs constitue l'un des outils essentiels de la protection du public mis en place par le *Code des professions*.

Tout ordre professionnel doit chaque année inspecter la pratique professionnelle d'une partie de ses membres afin de s'assurer de leur compétence professionnelle.

Le comité d'inspection professionnelle, formé de cinq membres nommés par le conseil d'administration, est chargé de surveiller la compétence professionnelle des membres de l'Ordre. À cette fin, le comité établit un programme annuel de surveillance de l'exercice de la profession. Les inspections professionnelles sont réalisées par des urbanistes membres de l'Ordre des urbanistes du Québec.

Mandat

Le mandat du comité d'inspection professionnelle porte sur les dossiers, les livres et les registres ainsi que sur les enquêtes, études et les rapports que tient ou prépare le membre de l'Ordre des urbanistes du Québec dans l'exercice de sa profession.

L'inspection professionnelle porte également sur les documents auxquels ce membre a collaboré dans les dossiers, les enquêtes, les études et les rapports tenus ou préparés par ses collègues de travail ou son employeur, ceux qui lui sont confiés par un collègue de travail ou un employeur, de même que sur tout bien qui lui a été confié par un client.

Démarche d'inspection

Une démarche d'inspection professionnelle peut être effectuée sur le dossier membre lorsque les documents suivants ont été déposés au soutien :

- le questionnaire dûment rempli qui a été acheminé au membre en pièce jointe de la correspondance transmise visant à informer le membre qu'il fera partie de la démarche d'inspection professionnelle;
- le curriculum vitae à jour du membre;
- un ou des document(s) professionnel(s) rédigé(s) (en totalité ou en partie) par le membre, ou un document dont il a supervisé la réalisation, dont il a assumé la gestion ou encore dont il a commenté ou colligé le contenu.

Il arrive, à l'occasion, et ce, faisant suite à une plainte déposée envers un membre de l'Ordre et suivant une démarche avec le syndic, que le comité en vienne à demander une rencontre en milieu de travail avec un membre afin d'assurer le suivi de la plainte déposée ou encore afin de valider une démarche ou la tenue de ses dossiers et en vue de fermer un dossier de membre. Cette démarche fait partie de la procédure d'évaluation, mais elle n'est utilisée que de manière exceptionnelle.

Cette démarche est encadrée dans une procédure de technique d'entrevue dispensée par l'Office des professions.

Il est pertinent de souligner aux membres que le traitement des dossiers déposés au comité d'inspection professionnelle est fait avec rigueur et dans un respect de confidentialité.

Activités

Les membres du comité se sont réunis en séances de travail à deux reprises au cours de la période de référence.

Les membres visés par le programme de surveillance générale de l'exercice de la profession sont sélectionnés de manière aléatoire, et ce, en proportion du profil des employeurs (monde municipal, gouvernemental, firme privée, etc.) dans le groupe des membres reçus depuis cinq ans et plus. L'objectif est de rejoindre cinquante membres.



Travaux d'inspections professionnelles complétés en 2015-2016

	Nombre
VÉRIFICATION	
Membres visités	0
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	60
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	56
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	0
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	40
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle mais n'ayant pas été analysés à ce jour	16
Membres ayant présenté un dossier incomplet	3
Membre ayant fait l'objet d'un rappel pour la transmission des documents	1

	Nombre
ENQUÊTES	
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	0
Rapports d'enquête dressés	0
Recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès :	
• un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

	Nombre
DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
Approuvant les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Rejetant les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic (en application du cinquième alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i>)	0



COMITÉ DE FORMATION CONTINUE

Président

M. Jean Bergeron

Membres

M. Sébastien Bertrand

Mme Josée Dion

M. Martin Lapointe

M. Yves Lavoie

M. Jean-François Lusignan
(jusqu'au 8 septembre 2015)

M. Guillaume Neveu

M. Manuel Poulin

Mandat

Le comité de formation continue a le mandat d'élaborer le programme de formation continue, de conseiller le conseil d'administration (CA) sur la politique et le programme ainsi que leurs orientations en matière de formation continue, d'élaborer et de mettre en place les outils d'évaluation des activités de formation, de collaborer avec les autres comités de l'Ordre chargés de différents aspects touchant à la compétence des membres et à leur formation, de négocier et de préparer, en collaboration avec la direction générale, les ententes de partenariat avec d'autres organismes offrant de la formation, puis de les soumettre au CA pour approbation et de déterminer les activités de formation pouvant être reconnues et accréditées par l'OUQ.

Activités

Au cours de l'année 2015-2016, le comité s'est réuni à quatre reprises, afin :

- d'élaborer la programmation annuelle de formation continue;
- de traiter de diverses opportunités de partenariats de formation;
- d'élaborer le cadre d'un projet de règlement ou de politique de formation continue obligatoire.

L'Ordre ne dispose pas d'un règlement sur la formation continue obligatoire. Ainsi, aucune des formations dispensées par l'Ordre n'était obligatoire.



TABLEAU 21

Activités de formation continue organisées par l'Ordre en 2015-2016

Titre de la formation		Participants	Urbanistes	Urbanistes-stagiaires	Non-membres	Durée	Lieu
1	FC-2015-02-17 – La gestion des îlots de chaleur, mesures de mitigation en milieu urbain	30	20	2	8	7 h	Montréal
2	FC-2015-03-12 – Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)	26	1	20	5	7 h	Montréal
3	FC-2015-04-15 – Loi sur l'aménagement et l'urbanisme – Approche pratique et revue de la jurisprudence	6	4	1	1	7 h	Québec
4	FC-2015-04-22 – Loi sur l'aménagement et l'urbanisme – Approche pratique et revue de la jurisprudence	15	8	4	3	7 h	Montréal
5	FC-2015-05-07 – La gestion des sols contaminés et le rôle des urbanistes	7	6	0	1	7 h	Montréal
6	FC-2015-05-21 – Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)	6	0	6	0	7 h	Québec
7	FC-2015-06-17 – Droit de l'environnement	4	4	0	0	7 h	Québec
8	FC-2015-06-19 – Droit de l'environnement	7	3	2	2	7 h	Gatineau
9	FC-2015-09-18 – Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)	8	0	8	0	7 h	Québec
10	FC-2015-10-02 – Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)	27	0	27	0	7 h	Montréal
11	FC-2015-10-08 – Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)	18	0	18	0	7 h	Montréal
12	FC-2015-10-23 – Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)	6	0	6	0	7 h	Montréal
13	FC-2015-10-26 – Réglementation professionnelle et déontologique des urbanistes	4	0	4	0	3.5 h	Québec
14	FC-2015-11-02 – Réglementation professionnelle et déontologique des urbanistes	19	1	18	0	3.5 h	Montréal
15	FC-2015-11-02 – Miser sur la transparence : présentation de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme	10	5	5	0	3.5 h	Montréal
16	FC-2015-11-05 – La gestion des eaux pluviales, le rôle stratégique des urbanistes	8	8	0	0	7 h	Montréal
17	FC-2015-11-19 – La gestion des eaux pluviales, le rôle stratégique des urbanistes	4	4	0	0	7 h	Québec
18	FC-2016-01-29 – Outiller les urbanistes pour la participation publique	19	12	2	5	7 h	Montréal
19	FC-2016-02-19 – Outiller les urbanistes pour la participation publique	9	6	3	0	7 h	Québec
20	FC-2016-02-08 – Économie circulaire, urbanisme, ville et territoire	60	23	2	35	7 h	Montréal
21	FC-2016-03-09 – Outiller les urbanistes pour la participation publique	6	4	0	2	7 h	Gatineau
22	FC-2016-03-16 – L'habitation abordable : l'importance de la planification urbaine	35	24	3	8	7 h	Montréal
Total général		334	133	131	70	143,5 h	

COMITÉ DU CONGRÈS 2015

Membres

Mme Marie-Josée Casaubon, coprésidente
M. François Lapointe, coprésident
Mme Lucie Bureau
M. Stéphane Doré
M. Stanley Leinwand
M. Patrick Lessard
M. Jean-François Touchet

Mandat

Organiser le congrès 2015 de l'Ordre des urbanistes du Québec ainsi que le Gala excellence 2015.

Activités

Sous le thème « Nos milieux de vie en pleine effervescence : pour des interventions gagnantes dans des collectivités en transformation », le congrès s'est tenu à Gatineau, les 14, 15 et 16 octobre 2015.

Les milieux de vie, urbains ou ruraux, métropolitains ou en régions, sont appelés à s'accorder au rythme de la transformation de la société et des différentes facettes de son environnement. Les urbanistes se doivent d'être à l'affût des tendances non seulement pour pouvoir suivre les courants, mais également pour mieux les entrevoir et ainsi contribuer à l'identification d'interventions gagnantes.

La formule du congrès proposait des présentations de conférenciers chevronnés, dont des invités internationaux tels que Mme Charlotte Hauksson de WSP Suède, M. James Corless, directeur de Transportation for America à Washington et M. Patrick Déoux, directeur de projet au bureau de Vancouver du Groupe MMM. Au menu également : cocktails, soirée gala et remise de prix d'excellence, salon des exposants et ateliers-mobiles formateurs afin de faire découvrir les attraits urbanistiques de Gatineau aux participants.

La journée du mercredi 14 octobre, organisée en partenariat avec le Conseil canadien d'urbanisme (CanU), s'est tenue sur les lieux de l'ambitieux projet de réaménagement Zibi entrepris par la société Windmill Developments. Ce site en pleine revitalisation constitue un tissu qui traverse une rivière et qui unit les deux villes sœurs d'Ottawa et de Gatineau. Ce moment de réseautage a ainsi favorisé un lieu d'échanges interprovincial.

C'est également dans le cadre du congrès qu'a eu lieu l'assemblée générale annuelle le vendredi 16 octobre 2015.

Près de 150 participants ont pris part aux conférences et aux activités.



COMITÉ ÉDITORIAL DE LA REVUE *URBANITÉ*

Président

M. Serge Vaugeois

Membres

M. Paul Arsenault

M. Sergio Avellan

Mme André-Anne Cadieux
(jusqu'au 20 novembre 2015)

Mme Amélie Castaing Rigaud

M. Frédéric Dufault

M. François Goulet

M. Mathieu Langlois

Mme Marie-Josée Lessard

M. Jacques Trudel

Les collaborateurs réguliers

M. André Boisvert

Mme Marie-Soleil Brosseau

M. Félix Gravel

Mme Charlotte Horny



Mandat

Revue officielle de l'Ordre des urbanistes du Québec, *Urbanité* a pour mission de faire rayonner la profession et la pratique des urbanistes, d'informer les lecteurs sur les divers sujets relatifs à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme et de former, sur une base continue, les professionnels de l'aménagement du territoire.

URBANITÉ : faire rayonner la pratique et la profession

On pourrait croire que la revue *Urbanité* est avant tout destinée aux urbanistes, mais par sa diffusion, elle vise une clientèle beaucoup plus large. En fait, la moitié du lectorat provient de l'extérieur de l'Ordre. Il s'agit d'élus, de directeurs généraux de MRC ou de municipalités, de journalistes ou encore de passionnés d'urbanisme et d'aménagement du territoire. *Urbanité* fait rayonner la pratique et la profession. Il s'agit en fait de la mission même de la revue, soit de promouvoir la pratique, d'informer et de former les lecteurs.

URBANITÉ : une large diffusion

Toutes les revues peuvent être téléchargées intégralement depuis la section « Publications » du site Internet de l'Ordre des urbanistes. Les revues disponibles se déclinent en quatre catégories, soit les numéros d'*Urbanité* (2002 à aujourd'hui), d'*Urbanité* en version tabloïd (1995-2000), d'*En Bref* (1989-1995) et de *L'Urbaniste* (1983-1988).

Activités

Les quatre numéros suivants ont été publiés durant la dernière année d'activités :

1. Été 2015 – Gouvernance et territoires
2. Automne 2015 – Comités consultatifs d'urbanisme
3. Hiver 2016 – Aménager pour s'alimenter
4. Printemps 2016 – Friches urbaines

Collaboration avec Québec municipal

Le comité éditorial propose des articles écrits par des urbanistes pour le portail Québec municipal. Les textes sélectionnés sont :

- « Drummondville, capitale du développement : le grand bond en avant » paru le 14 décembre 2015;
- « Les municipalités sont-elles suffisamment outillées? », paru le 15 mai 2015;
- « Le domaine Kogan de Rivière-du-Loup : une ville aux rennes de son écoquartier », paru le 24 avril 2015.

Un premier lancement pour la revue

Le 20 janvier 2016 a eu lieu le premier lancement de la revue, soit le numéro de l'hiver portant sur le thème « Aménager pour s'alimenter » lors d'une soirée organisée par le comité de la Relève en urbanisme, en collaboration avec le comité éditorial de la revue. Près de 120 urbanistes et professionnels de disciplines connexes ont assisté à l'évènement.

Avec la page Facebook de la revue *Urbanité*, l'Ordre s'efforce de mettre des liens pertinents sur l'actualité de l'aménagement et de l'urbanisme, tout en informant les abonnés de la mise en ligne des plus récents numéros. La page compte maintenant plus de 1900 abonnés.

Présidente

Mme France Levert

Membres

Mme Claudia Bennicelli

M. Louis-Michel Fournier-Renaud

Mme Danielle Lussier

Mme Geneviève Marquis

Mme Yveline Roc

M. Michel Rochefort

M. Sébastien Sylvestre

Mission du comité de développement durable

Contribuer à favoriser la mise en œuvre du développement durable sur le territoire et en particulier à l'amélioration de l'apport que la profession d'urbaniste peut avoir auprès de l'ensemble des acteurs de l'aménagement durable du territoire au Québec.

Les deux éléments centraux de la mission du comité du développement durable sont les suivants :

- Outiller les urbanistes dans la mise en œuvre du développement durable;
- Positionner l'urbaniste dans un rôle actif et de premier plan dans le vaste champ de l'aménagement durable du territoire.

Activités et projets en cours

Le comité s'est réuni à sept reprises.

Projet de plateforme Web

À la suite des recommandations des Chantiers pour un urbanisme durable, le comité a travaillé sur un projet de plateforme selon les objectifs suivants :

- rassembler sur une plateforme Web le contenu utile pour diriger les urbanistes vers les solutions en développement durable dont ils ont besoin dans leur pratique, et ce en complémentarité avec les autres plateformes existantes au Québec (Agenda 21 de l'UQAC, site du MAMOT, etc.);
- établir la forme la plus appropriée pour faciliter l'accès à l'information (site, plateforme, forum de discussion, etc.);
- monter et mettre en ligne une première version pilote de la plateforme en lien avec le site de l'Ordre des urbanistes du Québec en voie de révision.

Pour réaliser ce mandat, des contacts ont été faits avec le milieu universitaire, dont l'Université McGill et l'Université de Montréal. Une entente de collaboration a ainsi été convenue avec Juan Torres, de l'Université de Montréal pour réaliser une première phase de ce dossier. Mathilde Rudolf, étudiante au niveau maîtrise en urbanisme, a donc travaillé à réaliser ce mandat, dont un inventaire des plateformes d'intérêt déjà disponibles. Faisant partie de l'expérience, celle-ci a pu travailler dans les bureaux de l'Ordre quelques heures semaine. Des rencontres d'orientations ont eu lieu avec les membres du comité depuis le début 2016 et l'étudiante devrait déposer son rapport final en avril 2016.

Le comité travaille actuellement à diverses recommandations pour le CA en vue de mettre en application les résultats de cette étude et en vue de poursuivre le dossier en collaboration avec l'équipe de l'OUQ.

Développement d'un argumentaire économique

À la suite de la tenue des Chantiers pour un urbanisme durable, le comité a travaillé à l'organisation d'un événement conjoint OUQ / Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire qui s'est tenu le 8 février 2016 à l'Hôtel Omni sous le thème : « Économie circulaire, urbanisme, ville et territoire ». Plus de 60 personnes de profils professionnels et géographiques variés y ont participé.

Par ce premier évènement, l'on voulait répondre à l'une des recommandations importantes des Chantiers, soit de développer et de mieux équiper les professionnels en termes d'argumentaire économique.

Autres contributions

- Participation au dossier sur la transition énergétique d'*Urbanité* (numéro été 2016)
- Participation à une consultation sur le projet pilote de formation du Conseil patronal de l'environnement sur l'écologie industrielle
- Coalition Climat Montréal : consultation de l'Office de consultation publique de Montréal sur la réduction de la dépendance aux énergies fossiles pour Montréal et participation à la table de concertation en vue du dépôt d'un avis de la part des architectes chez Rayside Labossière
- Recommandation au CA afin que l'OUQ se joigne aux 70 signataires de la Déclaration pour un Montréal leader climatique du Conseil régional de l'environnement de Montréal



// COMITÉ DE LA RELÈVE EN URBANISME

Président

M. Louis-Michel Fournier-Renaud,
urbaniste

Membres du comité de coordination

Urbanistes

M. François Fortin
M. Simon Guillemette
M. Louis Mazerolle
M. Michaël Tremblay

Urbaniste-stagiaire

Mme Claudia Paré

Professionnelles en urbanisme non membres de l'OUQ

Mme Diane Durand
Mme Clémentine Hederer

Le comité de coordination (CoCo) de la relève en urbanisme (RU) coordonne l'ensemble des activités des sous-comités et des personnes impliquées dans la relève en urbanisme, et élabore le plan d'action et la programmation annuelle ainsi que la communication auprès de ses adhérents.

Le comité de la relève en urbanisme se décline en six sous-comités :

1. Événements : organisation d'événements d'échanges et rassembleurs en lien avec la mission d'intégration de la relève et d'amélioration de la pratique;
2. Améliorer la pratique: réalisation d'actions pour promouvoir les meilleures pratiques en urbanisme;
3. Débat d'idées : échanges, débats et mise en place de plateformes d'échanges et de prises de position sur diverses thématiques;
4. Multidisciplinarité : vulgarisation de l'urbanisme et mise en relation avec les professions connexes;
5. Communications : gestion des communications au sein de la RU, présence sur le Web et graphisme;
6. Inspiration : démarrage d'un sous-comité responsable de mettre sur pied une banque de photos urbaines

En plus des huit membres siégeant au CoCo, le comité de la relève en urbanisme compte sur l'appui d'une trentaine de bénévoles actifs qui composent les six sous-comités.

Pour la période du 31 mars 2015 au 1^{er} avril 2016, le CoCo a tenu une dizaine de rencontres, et les sous-comités en ont tenu une trentaine.

Mandat

La mission du comité est d'intégrer la relève dans le domaine de l'urbanisme et de favoriser l'échange et le transfert de connaissances au sein de cette relève afin d'améliorer la pratique et de valoriser la profession.

Pour ce faire, quatre principaux objectifs ont été ciblés :

1. Mettre en place un réseau d'échanges et de partages pour intégrer la relève en urbanisme au Québec;
2. Organiser des événements accessibles, adaptés aux besoins de la relève visant l'amélioration de la pratique;
3. Faire le pont avec l'ensemble des professionnels de l'urbanisme et de domaines connexes pour favoriser l'intégration multidisciplinaire;
4. Effectuer des échanges et liens concrets entre les professionnels de l'urbanisme juniors et seniors.

Activités 2015-2016

- Organisation de la soirée annuelle sous le thème de « La vision de l'urbaniste » le 18 novembre 2015 à la Société des arts et technologies à Montréal. Trois cents personnes ont pris part à cet événement de grande envergure, où M. Alexandre Taillefer, entrepreneur émérite, était le conférencier invité;
- Autres événements : deux débats d'idées, un 6@8 de l'été, deux soirées « la RU se rencontre », etc.;
- Présence lors de rencontres universitaires organisées par le comité préstagiaire de l'OUQ (voir p. 46);
- Lancement de la première édition d'une compilation annuelle de projets d'urbanisme novateurs à l'occasion de la soirée annuelle;
- Développement d'un site Web et présence sur les médias sociaux;
- Réalisation d'une dizaine d'entrevues auprès de professionnels expérimentés;
- Réalisation d'une courte vidéo sur la définition de la profession d'urbaniste;
- Création du sous-comité Inspiration.

La soirée de lancement du comité de la Relève en urbanisme sous le thème « La vision de l'urbaniste », qui a eu lieu le 18 novembre 2015, a attiré plus de 300 personnes.

Soirée débat d'idées sur la participation de l'urbaniste dans le débat public



Président

M. François St-Germain

Membres

M. Michel Dufresne

Mme Amal Melki

M. Simon Mélineau

M. Mishnel Vincent

Mme Karine Tremblay

L'Ordre des urbanistes du Québec ayant à cœur l'intégration des futurs urbanistes au milieu professionnel a créé en 2010 le Programme préstagiaire. Ce programme a pour objectif de favoriser l'accès à la profession aux étudiants, aux diplômés et aux travailleurs en urbanisme en les préparant à devenir urbaniste-stagiaire, en développant leur employabilité, en leur offrant des possibilités d'emploi ainsi que des activités de développement professionnel et en accélérant leur admissibilité à devenir urbaniste-stagiaire et leur intégration progressive à la pratique professionnelle.

Le programme offre les services et privilèges suivants :

- Réception des offres d'emploi;
- Réception des communiqués et de toutes informations transmises aux membres;
- Invitation aux séances de formation continue tenues par l'OUQ au tarif de membre;
- Invitation aux colloques, aux congrès et aux autres activités de réseautage professionnel au tarif de membre;
- Invitation à participer à certains comités de l'OUQ;
- Abonnement à la revue *Urbanité*, revue officielle de l'OUQ publiée quatre fois par année.

Le comité préstagiaire et ses actions

L'OUQ a créé le comité préstagiaire au printemps 2013 en se donnant pour mandat d'offrir aux membres du Programme préstagiaire un soutien dynamique dans le démarrage de leur carrière dans le milieu professionnel de l'urbanisme.

En collaboration avec la permanence de l'OUQ, une tournée universitaire a été organisée en 2016 avec les associations étudiantes des quatre universités dont les programmes sont reconnus par l'OUQ : l'Université Laval (maîtrise en aménagement du territoire et développement régional), l'Université McGill (maîtrise en urbanisme), l'Université du Québec à Montréal (baccalauréat en urbanisme) et l'Université de Montréal (baccalauréat et maîtrise en urbanisme).

L'objectif de ces rencontres était de présenter les services et privilèges de l'adhésion au Programme préstagiaire en plus de renseigner les étudiants sur le stage, l'examen d'admission et l'Ordre des urbanistes du Québec. Ces rencontres sous forme de 5 à 7 et de midis urbains permettent également de constituer un réseau d'échanges et de contacts.

La tournée universitaire a permis au comité de rencontrer près de 40 étudiants par établissement. Ce fut un franc succès et un contact privilégié auprès de la relève. Les étudiants ont manifesté un grand intérêt à en apprendre davantage sur le cheminement à suivre afin de devenir urbaniste et membre en règle.

Le comité poursuit la réalisation de son plan d'action pour les prochaines activités. Il collabore également à la diffusion d'offres de stage et d'emplois étudiant aux membres du Programme préstagiaire de l'Ordre des urbanistes du Québec.

COMITÉ *AD HOC* POUR L'ÉLABORATION D'UNE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Membres

Mathieu Bélanger
Donald Bonsant
Clément Demers
Jean Paré
Joël Thibert
Karina Verdon

Mandat

Élaborer la planification stratégique 2015-2020 ainsi que les enjeux, les orientations et les axes d'intervention qui encadrent les actions de l'Ordre pour les cinq prochaines années. Elle s'inscrit en continuité avec les nouveaux principes de gouvernance que le conseil d'administration s'est donnés au cours de la dernière année.

Activités

Exercice de planification stratégique grandement basé sur un sondage réalisé auprès des membres de l'OUQ et d'un diagnostic externe.

COMITÉ *AD HOC* DE LA RÉVISION LÉGISLATIVE

Présidente

Marie-Claude Aubin

Membres

Claude Beaulac
Benoît Ducharme
Myriam Marquis
Anne-Marie Parent
Yves Perron
Marie-Odile Trépanier

Mandat

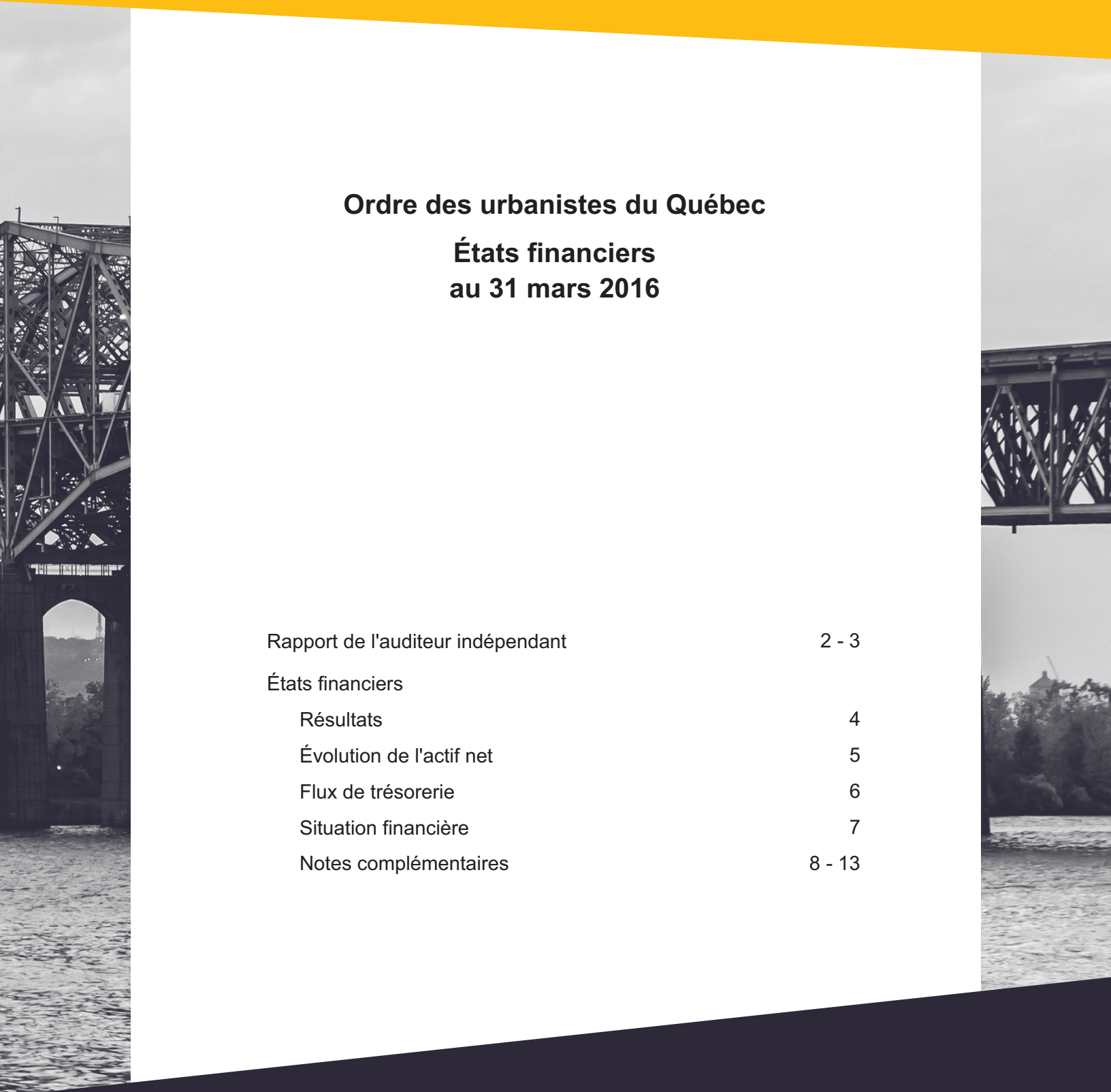
Assister le conseil d'administration dans sa réflexion sur les révisions législatives.

Activités

Le comité a travaillé sur l'élaboration du rapport conjoint OUQ-UMQ au cours du présent exercice financier.

// 11. RAPPORT DES VÉRIFICATEURS ET ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2016





Ordre des urbanistes du Québec

États financiers

au 31 mars 2016

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes complémentaires	8 - 13





Raymond Chabot Grant Thornton

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Ordre des urbanistes du Québec

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.

Bureau 2100
4805, boulevard Lapinière
Brossard (Québec) J4Z 0G2

Téléphone : 450 445-6226
Télécopieur : 514 876-5021
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des urbanistes du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des urbanistes du Québec au 31 mars 2016 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.¹

Brossard
Le 23 juin 2016

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A105474

Ordre des urbanistes du Québec

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	2016		2015
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Produits			
Cotisations des membres	524 100	524 999	497 053
Cotisations des stagiaires	93 500	86 811	96 240
Subvention du Secrétariat à la Capitale-Nationale	5 800		5 000
Opérations	242 000	228 548	266 418
Intérêts	3 500	4 774	6 446
Adhésions	10 000	9 170	10 250
	878 900	854 302	881 407
Charges			
Salaires et charges sociales	378 590	360 025	424 718
Transport et communications	99 900	71 135	92 604
Services professionnels	107 750	97 776	83 148
Fournitures, impression et location de salles	170 250	183 632	184 269
Charges locatives et frais y afférents	60 460	60 862	60 678
Frais de représentation et promotion	12 740	5 573	9 113
Cotisations et contributions à des organismes	22 100	11 688	22 224
Frais financiers	1 000	1 055	1 104
Perte sur la radiation d'immobilisations corporelles			682
Amortissement des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel	20 000	18 494	17 073
	872 790	810 240	895 613
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	6 110	44 062	(14 206)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des urbanistes du Québec

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	2016			2015
	Investi en immobilisations	Affecté aux projets spéciaux (note 8)	Non grevé d'affectations	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	21 012	129 640	171 099	321 751
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(18 494)		62 556	44 062
Virement (note 8)		(4 868)	4 868	(14 206)
Investissement en immobilisations	80 590		(80 590)	
Avantage incitatif relatif à un contrat de location-exploitation	(63 510)		63 510	
Solde à la fin	19 598	124 772	221 443	321 751

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des urbanistes du Québec

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	44 062	(14 206)
Dépôt de garantie	(11 291)	
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel	18 494	17 073
Perte sur la radiation d'immobilisations corporelles		682
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 3)	(46 072)	91 721
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>5 193</u>	<u>95 270</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Dépôts à terme	(735 000)	(750 000)
Encaissements de dépôts à terme	750 000	610 000
Immobilisations corporelles, excluant des comptes fournisseurs de 4 639 \$	(80 590)	(5 459)
Actif incorporel	(5 360)	(5 360)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(65 590)</u>	<u>(150 819)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Avantage incitatif relatif à un contrat de location-exploitation et flux de trésorerie liés aux activités de financement	63 510	
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	3 113	(55 549)
Encaisse au début	26 268	81 817
Encaisse à la fin	<u>29 381</u>	<u>26 268</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des urbanistes du Québec

Situation financière

au 31 mars 2016

	2016 \$	2015 \$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	29 381	26 268
Dépôts à terme, 0,5 % (0,65 % et 0,87 % en 2015), échéant en mars 2017	735 000	750 000
Comptes clients	16 779	2 980
Frais payés d'avance	22 744	1 000
	803 904	780 248
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 4)	83 656	12 312
Actif incorporel (note 5)	4 091	8 700
Dépôt de garantie, sans intérêt, encaissable en mars 2026	11 291	
	902 942	801 260
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 6)	106 403	87 978
Cotisations perçues par anticipation	367 216	391 531
	473 619	479 509
Long terme		
Avantage incitatif relatif à un contrat de location-exploitation (note 7)	63 510	
	537 129	479 509
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	19 598	21 012
Affecté aux projets spéciaux	124 772	129 640
Non grevé d'affectations	221 443	171 099
	365 813	321 751
	902 942	801 260

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,


Administrateur


Administrateur

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2016

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORDRE

L'Ordre des urbanistes du Québec (ci-après l'« Ordre »), constitué en vertu de l'article 24 du Code des professions (L.R.Q., C-26), fournit au public des services professionnels comportant l'application des principes et des méthodes d'aménagement et d'utilisation du territoire urbain ou à urbaniser. Il est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'Ordre sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Ordre détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les produits de subventions. Selon cette méthode, les subventions affectées à des charges d'exercices futurs sont reportées et comptabilisées à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles elles sont affectées. Les subventions non affectées sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou lorsqu'elles sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2016

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Cotisations annuelles

Les cotisations annuelles sont reportées et constatées selon la méthode linéaire sur la durée de la cotisation lorsque le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré; celles reçues pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations perçues par anticipation au passif de l'état de la situation financière.

Produits d'opérations et d'adhésions

Les produits de l'Ordre provenant de la vente de publicité, des commandites, des événements et de la formation sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été fournis;
- Le montant est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'Ordre constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'Ordre aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Services bénévoles

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de membres bénévoles. Étant donné que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Immobilisations corporelles et actif incorporel amortissable

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel amortissable sont comptabilisés au coût. Lorsque l'Ordre reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2016

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Amortissements

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel amortissable sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	Périodes
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail de 10 ans
Site Internet	3 ans

Réduction de valeur

Lorsque l'Ordre constate qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel amortissable n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel amortissable sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

3 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	2016	2015
	\$	\$
Comptes clients	(13 799)	15 498
Frais payés d'avance	(21 743)	33 345
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	13 786	7 166
Cotisations et formations perçues par anticipation	(24 316)	35 712
	(46 072)	91 721

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2016	2015
	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	Coût	Valeur comptable nette
	\$	\$
Équipement informatique	79 949	78 593
Mobilier et équipement	109 100	99 574
Améliorations locatives	73 017	243
	262 066	178 410
		83 656
		12 312

L'amortissement est de 13 885 \$ en 2016 (13 357 \$ en 2015).

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2016

5 - ACTIF INCORPOREL

	2016	2015
	\$	\$
Site Internet	4 091	8 700

L'amortissement est de 4 609 \$ en 2016 (3 716 \$ en 2015).

6 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2016	2015
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	13 656	12 581
Comptes fournisseurs – immobilisations	4 639	
Salaires et charges à payer	42 351	28 184
Taxes à la consommation à payer	45 757	47 213
	106 403	87 978

Les sommes à remettre à l'État totalisent 55 593 \$ au 31 mars 2016 (56 891 \$ au 31 mars 2015).

7 - AVANTAGE INCITATIF RELATIF À UN CONTRAT DE LOCATION-EXPLOITATION

L'Ordre a signé un contrat de location de locaux pour lequel il a reçu un montant de 63 510 \$ au 31 mars 2016 à titre d'avantage incitatif pour des améliorations locatives. Au 31 mars 2016, le solde non amorti est de 63 510 \$. Cet avantage incitatif sera imputé aux résultats à titre de réduction des charges locatives sur la durée du contrat de location-exploitation, soit 10 ans à partir du 1^{er} avril 2016.

8 - ACTIF NET AFFECTÉ AUX PROJETS SPÉCIAUX

	2016		
	Solde au début	Fonds utilisés	Affectation
	\$	en 2016	d'origine
	\$	\$	interne en 2016
	\$	\$	\$
Projets en cours			
Communication	10 000		10 000
MADU	30 000	4 868	25 132
Informatique	44 640		44 640
Contrôle de la pratique	20 000		20 000
Projets spéciaux	25 000		25 000
	129 640	4 868	-
	129 640	4 868	124 772

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2016

8 - ACTIF NET AFFECTÉ AUX PROJETS SPÉCIAUX (suite)

	2015			
	Solde au début	Fonds utilisés	Affectation	Solde à la fin
	\$	en 2015	d'origine	\$
	\$	\$	interne en 2015	\$
Projets en cours				
Communication	10 000			10 000
MADU	30 000			30 000
Informatique	50 000	5 360		44 640
Contrôle de la pratique			20 000	20 000
Relève		20 000	20 000	
Projets spéciaux			25 000	25 000
	<u>90 000</u>	<u>25 360</u>	<u>65 000</u>	<u>129 640</u>

9 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Ordre est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'Ordre est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'Ordre a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients, étant donné que le manquement de l'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières pour l'Ordre.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'Ordre l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités d'investissement :

– Risque de taux d'intérêt :

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'Ordre au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Ordre est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Valeur comptable des actifs financiers par catégorie

Les actifs financiers de l'Ordre, totalisant 781 160 \$ (779 248 \$ au 31 mars 2015), ont tous été classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement.

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2016

10 - ENGAGEMENTS

L'Ordre s'est engagé, d'après des contrats de location échéant jusqu'en mars 2026, à verser une somme de 660 994 \$ pour des locaux et de l'équipement. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 66 242 \$ en 2017, 2018 et 2019, à 68 338 \$ en 2020 et à 63 574 \$ en 2021. Le contrat de location pour des locaux comporte une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans dont l'Ordre pourra se prévaloir en donnant un préavis de six mois.

Le contrat de location pour des locaux comporte un droit de résiliation à partir du 31 mars 2021. Une compensation à payer équivalant à quatre mois de loyer plus la valeur comptable nette des améliorations locatives prise en charge par le bailleur, amortie au taux de 8 % l'an, serait redevable au bailleur lors de l'exercice de ce droit de résiliation. Le coût estimé de ces améliorations locatives est de 63 510 \$ au 31 mars 2016.

Ordre des urbanistes du Québec
Renseignements supplémentaires
pour l'exercice terminé le 31 mars 2016



Rapport sur les renseignements supplémentaires

Aux membres de
Ordre des urbanistes du Québec

Notre audit des états financiers de l'organisme Ordre des urbanistes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 a été réalisé afin de nous permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers pris dans leur ensemble. Les renseignements supplémentaires ci-joints sont présentés comme informations additionnelles et ne font pas partie intégrante des états financiers audités. Ces renseignements supplémentaires ont été préparés afin d'informer le conseil d'administration. Les renseignements supplémentaires ont fait l'objet de procédures d'audit seulement dans le but d'exprimer une opinion sur les états financiers de l'organisme Ordre des urbanistes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2016. À notre avis, ces renseignements supplémentaires sont présentés fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, par rapport aux états financiers audités pris dans leur ensemble.

Ces renseignements supplémentaires ont été préparés afin d'informer le conseil d'administration et, en conséquence, il est possible qu'ils ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres de l'organisme Ordre des urbanistes du Québec et ne devrait pas être diffusé à d'autres parties.

Brossard
Le 23 juin 2016

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A105474

Ordre des urbanistes du Québec

Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	Adminis- tration	2016										2015	
		Admission	Gouvernance	Congrès	Formation continue	Publications	Comités	Contrôle de la pratique	Golf	Autres	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits													
Colisations des membres	524 999										524 100	524 999	497 053
Colisations des stagiaires		86 811									93 500	86 811	96 240
Subvention Secrétariat à la Capitale-Nationale											5 800		5 000
Opérations	26 439	21 509		75 398	84 435	17 287				3 480	228 548		266 418
Intérêts	4 774										3 500	4 774	6 446
Adhésions	9 170										10 000	9 170	10 250
	565 382	108 320	-	75 398	84 435	17 287	-	-	-	3 480	878 900	854 302	881 407
Charges													
Salaires et charges sociales	359 230					150		645			378 590	360 025	424 718
Transport et communications	23 850	4 109	8 657	12 950	5 682	10 157	1 920	3 370		440	99 900	71 135	92 604
Services professionnels	24 826	1 806	2 943	10 394	32 213	20 819	2 275	2 500			107 750	97 776	83 149
Fournitures, impression et location de salles	37 623	17 270	3 254	44 884	30 080	30 344	18 616	682		879	170 250	183 632	184 288
Charges locales et frais y afférents	60 862										60 460	60 862	60 678
Frais de représentation et de promotion	3 134		1 469	213		42				715	12 740	5 573	9 113
Colisations et contributions à des organismes	11 688										22 100	11 688	22 224
Frais financiers	1 055										1 000	1 055	1 104
Perte sur la radiation d'immobilisations corporelles													682
Amortissement des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel	18 494										20 000	18 494	17 073
	540 762	23 185	16 323	68 441	67 975	61 512	22 811	7 197	-	2 034	872 790	810 240	895 613
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	24 620	85 135	(16 323)	6 957	16 460	(44 225)	(22 811)	(7 197)	-	1 446	6 110	44 062	(14 206)





Ordre des
Urbanistes du
Québec